

Le commissaire enquêteur

Claude COHEN

ALPES MARITIMES



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Villeneuve-Loubet, le 24/06/2022

Sous-direction de l'organisation opérationnelle
Groupement Fonctionnel Prévision
N° Acropolis : 281791 /
Affaire suivie par : Cne Steeves Fournier
☎ : 04.92.13.73.22
Courriel : steeves.fournier@sdis06.fr

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
DDTM des Alpes-Maritimes
Service déplacements, risques et sécurité
Pôle risques naturels et technologiques

Objet : Avis sur le projet d'élaboration du PPRIF de Gilette.

Réf :

- Courrier préfecture de demande d'avis des personnes publiques associées en date du 14/06/2022 reçus le 21/06/2022 ;
- Arrêté de prescription 2021-007 portant sur l'élaboration du PPRIF de Gilette en date du 16/06/2021 ;
- Réunions de projet du PPRIF en date du 13/11/2020 et 19/02/2021 ;
- Réunions PPA en date du 19/10/2021 et 25/03/2022 ;
- Réunion publique en date du 19/11/2021 ;
- Diverses réunions techniques de travail ;
- Article R562-7 du code de l'environnement.

En réponse à votre courrier cité en référence relatif au projet d'élaboration du PPRIF de Gilette et après examen du dossier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes souhaite vous apporter les précisions suivantes:

- Considérant que le projet d'élaboration du PPRIF permet de réduire le nombre de personnes exposées à un risque d'incendie de forêt tout en améliorant la sécurité et aussi de limiter les dommages aux biens et activités exposées à ce risque sans l'exclure en totalité;
- Considérant que les travaux prescrits sont ceux les plus importants à réaliser, mais aussi à maintenir dans le temps car ils permettent de réduire la vulnérabilité face au risque d'incendie de forêts sans l'exclure en totalité ;
- Considérant que la révision du PPRIF permet d'améliorer les conditions d'intervention et de défense contre les risques d'incendie de forêt.

En conséquence, après étude du dossier et pour ce qui relève de sa compétence, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes émet un avis favorable au projet d'élaboration du PPRIF de Gilette cité en référence.

Pour le Directeur départemental
Le Chef du Groupement Fonctionnel Prévision

Lieutenant-Colonel Fabrice GENTILI